

Anatoly Scharansky, qui était détenu en Union soviétique, a été libéré et autorisé à émigrer en Israël, tandis que Elena Bonner - la femme de M. Sakharov - a été autorisée à se rendre en Occident pour y recevoir des soins médicaux.

L'invasion des forces soviétiques en Afghanistan a de nouveau été carrément condamnée par une très vaste majorité des membres de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'attention internationale a continué de se concentrer sur le sort déplorable du peuple kampuchéen, victime de l'occupation et des violences des forces étrangères, et sur les "camps de rééducation" de la puissance occupante, le Vietnam.

Entre temps, à Nairobi, la conférence qui a marqué la fin de la Décennie pour la femme a dressé une stratégie pour améliorer la condition de la femme au cours des quinze prochaines années. À Genève, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a fait d'appréciables progrès en ce qui concerne le projet de convention relative aux droits de l'enfant.

Lorsque l'on passe en revue les progrès accomplis l'an dernier dans le cadre du mouvement de défense des droits de l'homme, il est clair qu'il y a encore beaucoup à faire - non seulement de la part de ceux qui se sont rendus coupables de violation des droits de l'homme, mais aussi de la part de ceux qui reconnaissent qu'il est de leur intérêt à long terme d'améliorer la condition de l'homme dans le monde. Il ne faut pas croire cependant que, pour certains pays comme le Canada, il s'agit simplement de faire davantage de bruit. On ne peut vraiment juger de l'engagement d'une nation à l'égard des droits de l'homme que d'après les efforts qu'elle fait afin de parvenir à des résultats concrets.

Pour cela, il faut avant tout examiner le problème.

Dans certains cas, les droits et libertés sont niés consciemment et systématiquement pour des raisons d'État. Dans le cas de l'Afrique du Sud, une forme très particulière de discrimination raciale est inscrite dans la Constitution et est appliquée à l'aide de toute une série de règles et de règlements passés à l'appui par des législateurs pleinement conscients de ce qu'ils font. Dans d'autres cas, les droits sont théoriquement garantis par la loi, mais fortement limités en pratique. En Union soviétique, les droits de la personne sont subordonnés à ceux du Parti communiste et de l'État soviétique lui-même.